

Mes coordonnées

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

TÉLÉPHONE : _____

E-MAIL PERSONNEL : _____

TEMPS PARTIEL : OUI / NON

(Si oui, préciser la quotité : _____%)

FONCTION : _____

ÉCHELON : _____

ÉTABLISSEMENT : _____

COMMUNE : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 45. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : fo.snudi45@gmail.com.



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH – Force Ouvrière

Bourse du Travail – 10, rue Théophile Naudy – 45000 Orléans

<https://snudifo45.fr/> - fo.snudi45@gmail.com

Bulletin d'adhésion

Pour une adhésion en ligne



L'adhésion syndicale donne droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant total du versement, même si vous n'êtes pas imposable. Un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé.

Ma cotisation

Le coût du timbre mensuel varie en fonction du corps, du grade et de la quotité travaillée pour chaque adhérent.

Professeur des écoles et Psy-EN, classe normale et stagiaires							
Échelon	1 à 3	4 - 5	6-7	8	9	10	11
Coût mensuel du timbre	12€	13€	14€	15€	16€	17€	18 €

Professeur des écoles et Psy-EN, hors classe							Classe exceptionnelle
Échelon	1	2	3	4	5	6	
Coût mensuel du timbre	16€	17€	18 €	19€	20€	21€	22€

Autres informations			
Retraités	AESH	Majorations mensuelles Directeurs et ASH	Quotité et multiplicateurs
144€ annuels (12 timbres à 12€)	60€ annuels (6 timbres à 10€)	2 à 4 classes : +1€ 5 à 9 classes : +2€ +10 classes : +3€ Enseignants ASH : +1€	50 % : 6 timbres à l'année 75 % : 9 timbres à l'année 80 % : 10 timbres à l'année 100 % : 12 timbres à l'année

Les adhérents qui rejoignent en cours d'année **civile** ne règlent que le nombre de timbres correspondant au nombre de mois restants.

Mon règlement

« *Ma cotisation annuelle s'élève à* _____ »

Je règle :

- **En chèque** possibilité de faire plusieurs chèques, en indiquant la date du prélèvement au verso, à retourner à l'adresse postale du SNUDI-FO 45 ;
- **Par virement** : remplir le formulaire en ligne <https://bit.ly/3pShFwX>.

Le montant de l'adhésion comprend l'assurance professionnelle, souscrite auprès de la MACIF. Elle comprend aussi l'adhésion à l'AFOC, 2eme association française de consommateurs.

Les adhérents reçoivent **L'école Syndicaliste**, le journal du syndicat national, **Le Syndicaliste indépendant**, la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP-FO), ainsi que **La Nouvelle Tribune**, la revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-FO)